

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES



COSTA RICE HONDURAS PÉROU BRÉSIL CORSE GRÈCE MAROC BOTSWANA AFRIQUE DU SUD TANZANIE VIETNAM



Voyage exotique à votre mesure

Uniktour | www.uniktour.com | Info@uniktour.com | 514-722-0909 | 1-866-722-0909



VOYAGE SUR MESURE – INSCRIPTION

1.1. Voyage sur mesure

Uniktour vous propose de construire votre voyage selon vos envies et met à votre disposition un site web (www.uniktour.com) pour vous inspirer, suggérer des itinéraires et vous donner des idées de budget. Pour obtenir votre programme personnalisé de voyage, vous devez soumettre votre demande de devis par téléphone ou par correspondance à l'une ou l'autre de nos agences ou directement sur notre site www.uniktour.com. Généralement dans un délai de 48 heures (via Internet), un conseiller spécialiste-pays vous proposera à partir de l'expression de vos souhaits un devis, avec une durée de validité, contenant votre programme de voyage et son prix ferme et définitif, tous frais, taxes et services compris, sauf les éventuels ajustements prévus à l'article 4.

En cas de dépassement de la durée de validité de votre devis, Uniktour pourra établir un nouveau devis pour votre voyage si certaines modalités, notamment tarifaires devaient être modifiées. Dès lors que vous nous confirmez ce devis, dans son délai de validité, vous pourrez vous inscrire à cette adresse ; <http://www.uniktour.com/voyage/inscription/> en validant les conditions particulières de vente de Uniktour.

1.1 Inscription

Pour être considérée comme définitive, une inscription est subordonnée, lorsqu'elle est réalisée à plus de **60 jours** de la date du départ, à l'encaissement par Uniktour d'un acompte (non remboursable) de **30%** du montant total des prestations terrestres, ou d'un autre montant précisé dans l'offre de voyage de Uniktour et/ou votre devis pour des voyages répondant à des contraintes tarifaires spécifiques et à la réception, par Uniktour, du bulletin d'inscription rempli et signé sur le site web (<http://www.uniktour.com/voyage/inscription/>) par le client.

Pour toute inscription à moins de 60 jours de la date du départ, le paiement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception de ce règlement accompagné du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Le montant des primes des assurances souscrites par le client à l'occasion de son voyage est réglé dès l'inscription avec l'encaissement de l'acompte ou de tout autre somme réglée par le client à la signature du contrat de voyage (bulletin d'inscription).

1.2 Frais de dossier

- Pour toute réservation à moins de 15 jours avant la date de départ, des "frais d'urgence" d'un montant de 150 \$ seront facturés par dossier.
- L'élaboration d'un voyage "sur mesure" nécessite du temps et un volume de travail important. Nous pourrions être amenés à facturer la somme de 100 \$ par devis établi que nous déduirons de la facture, dès inscription définitive au voyage.

1.3 Modalité de paiement des portions terrestres

Vous pouvez régler le prix de votre voyage (acompte, solde du prix ou prix total) :

- dans toutes nos agences : par carte de crédit, espèce, chèque (uniquement pour toute inscription à plus de 15 jours de la date du départ) ou ;
- par correspondance : par chèque libellé à l'ordre de Uniktour, ou par carte de crédit, sous réserve de compléter, dater et signer des autorisations exigées par les compagnies de carte de crédit.

Dès votre paiement de l'acompte ou du prix total de votre voyage, le cas échéant, Uniktour vous adresse, dès que possible et au plus tard dans un délai de 8 jours, une facture qui confirme l'inscription à votre voyage. Le solde du montant du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, **au plus tard 60 jours** avant la date du départ, tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 2 ci-après.

1.4 Modalité de paiement des portions aériennes

100% du montant des portions aériennes sont exigibles sur le champ pour effectuer la réservation d'un billet d'avion. Il est à noter que le prix d'un vol n'est jamais ferme sans le paiement complet et qu'il fluctue généralement à la hausse plus on se rapproche de la date de départ. La plupart des vols sont non remboursables à 100%.

1.5 Disponibilité

Les confirmations sont sujettes à la disponibilité au moment de la réservation chez différents fournisseurs impliqués et aux délais de confirmation respectifs de ces derniers.

ANNULATION

1. Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer Uniktour par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation : c'est la date d'envoi de la lettre recommandée qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

2.1 Barème des frais d'annulation des portions aériennes :

Compte tenu des délais d'émission imposés par les compagnies aériennes, nous sommes contraints d'émettre les billets au moment de la réservation. Dès l'émission de ces billets et quelle que soit la date d'annulation il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet.

Le guide est seul juge durant l'expédition, de réaliser ou de modifier le prévu en brochure ou sur le bulletin de commande. En fonction des conditions climatiques, de la forme du voyageur, de techniques, etc., il pourra être proposé une course plus facile ou/et la proposition d'un itinéraire différent, les frais supplémentaires engendrés, si tel est le cas, seront à la charge du voyageur. Dans toutes aventures, il pourra être proposé un itinéraire différent si les conditions météorologiques sont défavorables. Le voyageur tout temps refuser un changement d'itinéraire, et le cas échéant, il s'engage à accepter les risques liés aux mauvaises conditions en toute connaissance de cause l'annulation du programme sans toutefois pouvoir prétendre à des indemnités.

4. PRIX

À la signature du bulletin d'inscription, le prix est ferme, définitif et il est exprimé en dollar canadien. Toutefois, conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix pour tenir compte :

- des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants.
- de la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement.

4.1 Révision prix portion terrestre (variation significative du cours des devises) :

Si la fluctuation du cours des devises par rapport au dollar canadien venait à influencer à la hausse le prix total du voyage de plus de 5%, cette incidence pourrait se répercuter sur le prix du voyage. Cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises étrangères et qui peuvent représenter, selon les voyages, 30 à 80% du prix total.

En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, Uniktour s'engage à en informer le client au plus tard 30 jours avant la date de son départ.

5. RESPONSABILITÉ

5.1 Formalités (passeport, autorisation, visas, vaccins etc.)

Chaque voyageur est tenu de se plier aux règlements de formalités de santé à tout moment du voyage. **En aucun cas Uniktour ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle de chaque voyageur qui doit prendre à l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport, visa, santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières du pays réglementant l'exportation d'objets, antiquités, souvenirs, etc.** Tous les renseignements pratiques contenus dans notre site web ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne peuvent constituer notre responsabilité. Le non-respect de ces règlements, l'impossibilité de présenter des documents en règle, tout retard, impliquent la seule responsabilité du voyageur qui prendra à sa charge les frais occasionnés. Nous recommandons au voyageur étranger (voyageur ayant une nationalité différente de celle de Canadienne) pour qui les formalités administratives sont différentes de celle des Canadiens.

Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans ou les pays visités.

5.2 Transport aérien, hôtel et bagages.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international. Le voyageur a la responsabilité d'aviser Uniktour de ses intentions, buts et motifs de voyage. Il doit aussi s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence. Dans l'éventualité où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et continuerait d'avoir la même attitude malgré un avertissement formel du représentant local d'Uniktour, Uniktour se réserve le droit d'exclure ce passager du groupe, et celui-ci devra assumer les frais supplémentaires occasionnés tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et le rapatriement au domicile.

5.2 Vols réguliers.

Conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires et/ou l'itinéraire. Ces modifications ainsi que tout incident technique extérieur à Uniktour, retard, annulation, grèves extérieures, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques ne sauraient justifier pour le client une renonciation au voyage sans frais ou le versement de quelconques indemnités par Uniktour.

5.3 Responsabilités Uniktour

5.3.1 Uniktour utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs et intermédiaires. Il est entendu que compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par Uniktour, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, que ce

6. RECONFIRMATION DES VOLS

Les clients doivent obligatoirement reconfirmer leur vol auprès de la compagnie aérienne pour chaque vol, au plus tard 3 jours avant la date de celui-ci, faute de quoi leur réservation ne serait pas maintenue.

7. LITIGES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action qui pourrait être intentée contre Uniktour devra être amenée devant les tribunaux de cette province. La nullité de l'une ou l'autre des clauses stipulées aux présentes n'aura pas pour effet d'annuler ou d'invalider la présente convention.

La langue qui fera foi dans le présent contrat est le français et toute interprétation des clauses devra être effectuée dans cette langue.

8. PHOTOS & ILLUSTRATIONS

Toutes les photos et illustrations contenues dans nos brochures, site Internet et autres publicités n'ont en aucun cas un caractère contractuel.

9. ESPRIT DES VOYAGES DE UNIKTOUR

9.1 Santé et équipement

Les voyages de Uniktour sont accessibles à toute personne en bonne santé, elles ne requièrent pas en général du voyageur une forme physique exceptionnelle ni des connaissances techniques particulières, mais ceux-ci doivent être prêts à (et désireux de) fournir un effort physique raisonnable en relation avec le programme voyage choisi.

Le voyageur souffrant d'une allergie, d'une maladie ou étant sous prescription médicale doit impérativement aviser Uniktour au moins 15 jours avant le départ. Uniktour se réserve le droit d'annuler tout départ si le voyageur n'a pas averti Uniktour des problèmes médicaux de celui-ci pouvant affecter le bon fonctionnement de son voyage. Si Uniktour juge que l'état de santé du voyageur n'est pas assez bon pour réaliser le voyage elle pourra en tout temps annuler le départ ou suggérer d'autres produits voyages.

Avis aux consommateurs :

Certains événements font partie des désagréments normaux qui peuvent survenir à l'occasion d'un voyage exotique. Le voyageur le réalise, en assume ainsi seul les conséquences et convient que Uniktour ne peut en être tenu responsable. À titre d'exemple mentionnons :

-Niveaux de vie : à l'extérieur du Canada, les modes et niveaux de vie de même que les conditions et le niveau des services offerts peuvent différer de ceux auxquels le consommateur est habitué.

-Interruption de certains services : Certains services, notamment les services d'eau, d'électricité, de climatisation et de sécurité, les conditions sanitaires, les piscines, les restaurants, l'eau chaude et les autres services ou prestations de nature semblable, peuvent être suspendus ou interrompus pendant une partie ou toute la durée du séjour.

-Nourriture, eau et boissons : La qualité de la nourriture, de l'eau et des boissons peut varier des critères nord-américains. Le consommateur accepte ainsi l'entière responsabilité pour toute maladie qui pourrait l'incommoder au cours de son séjour ou à son retour.

-Activités sportives et sociales : Certaines activités sportives et équipements sportifs, ainsi que certains spectacles organisés par les hôtels comme tels à votre forfait, sont offerts gracieusement et ne constituent pas du coût de votre forfait. Ces avantages peuvent subir des modifications ou à tout moment.

-Insectes : Tout climat tropical favorise la vie et le développement des insectes. Ceux-ci apprécient autant les hôtels de luxe que les hôtels de catégorie budget.

-Fêtes, fête religieuse, congés scolaires et congrès : Certains inconforts peuvent survenir lors d'un séjour effectué en période de fêtes, de congés scolaires ou de congrès et certains services ou prestations peuvent être annulés, interrompus ou non disponibles. Ces périodes varient selon les pays et les autorités compétentes. Il est pratiquement impossible pour Uniktour d'en préciser les dates. Le voyageur le réalise et en accepte seul les conséquences possibles.

Attribution des chambres :

Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres suivant la catégorie réservée. Si le consommateur le désire, il pourra, une fois rendu à destination, changer de catégorie de chambre à ses frais, en fonction de la disponibilité et selon les conditions de l'hôtelier. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et sa situation peuvent être transmises à l'hôtelier. Ces demandes ne constituent en aucun cas une confirmation.

10. ASSURANCES :

Il est fortement conseillé de souscrire à une assurance au moment de la réservation. Différents types d'assurances sont disponibles : annulation, médicale et frais d'hospitalisation, bagages, etc. L'assurance annulation doit couvrir le montant des « taxes et frais de service » afin que ceux-ci soient remboursables par l'assureur en cas d'annulation, selon leurs barèmes et conditions.

Uniktour n'agit pas comme assureur des risques d'un voyage. Pour parler aux conséquences d'un éventuel accident, Uniktour peut vous proposer une assurance.





2.2 Barème des frais d'annulation des portions terrestres :

En cas de désistement 60 jours et plus avant le départ, les sommes versées seront remboursées au voyageur sauf retenue d'une somme forfaitaire étant égal au montant du dépôt donné par le client pour la portion terrestre.

En cas de désistement à moins de 60 jours du départ, l'annulation entraînera des pénalités et l'application du barème des retenues suivantes :

- 50% du prix du voyage lorsque l'annulation se situe entre le 59^{ième} et le 30^{ième} jour précédant la date prévue de départ,
- 100% du prix du voyage lorsque l'annulation se situe moins de 30 jours avant la date prévue de départ.

Les retenues pourront être remboursées au voyageur par l'assurance (si le client a souscrit à une assurance annulation) en cas de motif reconnu (notamment : maladie, accident, décès, etc.).

2.3 Inscription à plusieurs sur un dossier

En cas d'inscription de plusieurs clients sur un même numéro de dossier, le prix par client est différent selon le nombre de personnes inscrites sur le dossier. En conséquence, en cas

d'annulation d'un ou de plusieurs clients, le prix des prestations pour les clients restant inscrits pourra lui-même être différent du prix initial. Tout refus de la part des clients restant inscrits de s'acquiescer du nouveau prix sera considéré comme une annulation de la part du client pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 2 ci-dessus.

2.4 Cas particuliers

100 % de frais d'annulation dès l'inscription sur les croisières ou certains hôtels exceptionnels. Les frais d'annulations qui s'appliqueront dans ces cas seront indiqués sur votre devis.

En cas d'annulation, pour quelque raison que se soit, les frais extérieurs au voyage et engagés par le client tels que frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Quelque soit le type de voyage, il est précisé, qu'en cas d'annulation, les primes d'assurance, les frais de services et les commissions sur billets d'avion restent acquis à Uniktour.

2.5 Retour prématuré

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable.

2.6 Annulation de la part de Uniktour

Si Uniktour se trouve dans l'obligation d'annuler un voyage (la décision sera prise 15 jours avant le départ), le voyageur sera remboursé intégralement des sommes qu'il a versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Le voyageur ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de forces majeures ou d'événements climatiques ou naturels récurrents (cyclone, tempête, ouragan, irruption volcanique, tremblement de terre, tornade, glissement de terrain, et tout autre sinistre ou accident impossible à prévoir et à éviter). Le cas échéant, Uniktour peut annuler le voyage sans préavis.

Certains circuits de groupe à départ fixe nécessiteront un nombre minimal de voyageur pour pouvoir réaliser le voyage. L'insuffisance du nombre de voyageurs requis pour certains voyages peut donc être source d'annulation de celles-ci. Le cas échéant, Uniktour se réserve soit le droit de réviser ses prix à la hausse par voyageur ou soit le droit d'annuler le voyage. Dans les deux cas, la décision sera émise au plus tard à 15 jours avant le départ du voyageur. Le voyageur ne pourra prétendre à aucune indemnité.

3. RISQUE DE L'AVENTURE ET DE NOS VOYAGES EXOTIQUES

3.1 Caractère des expéditions

Le voyageur est conscient que, vu le caractère aventureux de certains des voyages organisés par Uniktour, le voyageur peut courir certains risques dû notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à Uniktour, aux guides ou aux différents prestataires. Ceci est valable également pour les ayants droit et tout membre de la famille. Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, Uniktour se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire par un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que le voyageur et puisse prétendre à aucune indemnité.

Vu le caractère particulier des voyages de Uniktour, le voyageur doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le chef d'expédition représentant Uniktour, laquelle ne peut être tenue pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

3.2 Conditions particulières et modification du programme pour les aventure montagnes et autres aventures plus extrêmes.

soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord.

Uniktour ne pourra être tenu responsable de tout geste ou omission de la part de ses fournisseurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle. Uniktour décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport: train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant le voyage.

Uniktour décline toute responsabilité, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, tout dommage, accident ou retard survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défauts d'un moyen de transport.

Les vols internationaux sont toujours effectués en classe économique et le passager se doit de prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont ni transférables ni négociables. Uniktour ne saurait être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dus à un transporteur

Uniktour ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel. Uniktour ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident.

Uniktour décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques et/ou religieux, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations. Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

5.4 Responsabilité des transporteurs aériens

Transport bagages. Dans le cas où le voyageur doit prendre l'avion sur un vol intérieur, le transporteur est seul responsable du dommage survenu en cas de perte, vol ou détérioration des bagages et des retards de livraison de ces derniers

Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par Uniktour au retour du voyage. Pour toute perte, vol ou détérioration pendant le trek ou la randonnée, se reporter aux conditions générales de l'assurance proposée par Uniktour.

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien, sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

5.5 Autres responsabilités

L'engagement de Uniktour ne s'arrête qu'à fournir les services stipulés dans le programme détaillé (devis).

Uniktour, agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et, d'autre part, les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, affrèteurs, agence réceptive, etc.) ne saurait être confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre.

La responsabilité de Uniktour découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le programme fournis au voyageur est limitée au prix du service ou de cet avantage. Le cas échéant et après examen de la lettre écrite par le voyageur, Uniktour remboursera le prix de cette portion au voyageur.

Clause d'exclusion de responsabilité

Il est convenu que toutes parties dénommées dans le présent contrat sont exonérées de leur responsabilité contractuelle dans les cas de forces majeures. Est considéré comme cas de forces majeures, tout événement insurmontable, inévitable et imprévisible empêchant les parties d'honorer leur engagement.



11. PRESTATION TERRESTRES

11.1 Prestations non utilisées/modifications

Uniktour vend des prestations terrestres. Les prestations non utilisées sur place (transferts, excursions, logements...) ne donneront lieu à aucun remboursement.

Les prestations volontairement modifiées par le client sur place sont soumises aux conditions des prestataires locaux : les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût devront être réglées directement aux agences de voyage locales et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de Uniktour. Elles ne donneront lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

11.2 Modification demandées par le client avant le départ

Toute modification d'un élément d'un voyage intervenant après signature du bulletin d'inscription et avant émission du/des titres de transport, sera facturée 5% du montant des prestations modifiées avec un minimum de 100\$ par dossier. Ces frais ne sont pas remboursables par l'assurance annulation.

Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification

par le client du nom ou d'une partie de l'orthographe du nom d'un client, après émission du billet, sera considérée comme une annulation du fait du client inscrit, suivie d'une réinscription. Il pourra, en conséquence, être perçu les frais d'annulation visés à l'article 2.

12. MINEURS

Les demandes d'inscription concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur". Les mineurs, qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs, doivent être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire, en cours de validité. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire) pour lui permettre de sortir du territoire.

13. INFORMATIONS VOYAGE

13.1 Informations sur la sécurité et recommandations du ministère canadien des affaires étrangères

Uniktour vous conseille vivement de consulter la fiche par pays du ministère

Canadien des affaires étrangères relative à votre voyage (pays de destination et traversés) sur le site Internet www.voyages.gc.ca rubrique "Conseils aux voyageurs et Avertissements". Ces fiches sont également disponibles sur simple demande auprès de votre conseiller-pays chez Uniktour.

Uniktour attire votre attention sur le fait que les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de votre départ, il est conseillé de les consulter régulièrement.

Conditions particulières de ventes mises à jour le 01 avril 2009-04-20

En cas de contradiction entre différentes version des conditions de vente, la version disponible sur le site www.uniktour.com prévaudra.

Uniktour Inc.

No. entreprise du Québec : 1141901026
Dé détenteur d'un permis de voyages du Québec # 700447

